

# FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 8.144.124, un actif net de D : 8.097.316 et un bénéfice de D : 432.478.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphe d'observation*

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>4 812 987,781</u>	<u>4 545 938,290</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 410 294,464	4 183 842,116
Titres OPCVM		402 693,317	362 096,174
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 301 136,076</u>	<u>2 163 038,081</u>
Placements monétaires	5	2 803 492,567	2 155 277,348
Disponibilités		497 643,509	7 760,733
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>-</u>	<u>5 106,165</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>8 114 123,857</b></u>	<u><b>6 714 082,536</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	8 219,323	6 070,827
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	8 588,167	8 222,455
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>16 807,490</b></u>	<u><b>14 293,282</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	7 683 010,591	6 375 993,403
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,680	12,488
Sommes distribuables de l'exercice		414 296,096	323 783,363
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>8 097 316,367</b></u>	<u><b>6 699 789,254</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>8 114 123,857</b></u>	<u><b>6 714 082,536</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	342 919,063	213 322,349
Revenus des obligations et valeurs assimilées		266 188,905	185 595,552
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		76 730,158	27 726,797
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	118 139,064	138 828,410
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	58 932,032	47 655,005
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>519 990,159</b>	<b>399 805,764</b>
Charges de gestion des placements	13	(70 027,584)	(57 003,042)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>449 962,575</b>	<b>342 802,722</b>
Autres charges	14	(15 951,265)	(13 937,799)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>434 011,310</b>	<b>328 864,923</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(19 715,214)	(5 081,560)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>414 296,096</b>	<b>323 783,363</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		19 715,214	5 081,560
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 746,699	27 671,201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(19 280,045)	34 540,777
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>432 477,964</b>	<b>391 076,901</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>432 477,964</u>	<u>391 076,901</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	434 011,310	328 864,923
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 746,699	27 671,201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 280,045)	34 540,777
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(382 276,614)</u>	<u>(382 651,470)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>1 347 325,763</u>	<u>53 493,006</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	6 701 649,792	7 611 036,048
- Régularisation des sommes non distribuables	8 180,203	(3 803,146)
- Régularisation des sommes distribuables	292 436,546	323 364,078
<b>Rachats</b>		
- Capital	(5 400 755,520)	(7 561 439,424)
- Régularisation des sommes non distribuables	(523,941)	(694,963)
- Régularisation des sommes distribuables	(253 661,317)	(314 969,587)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>1 397 527,113</b></u>	<u><b>61 918,437</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	6 699 789,254	6 637 870,817
En fin de l'exercice	8 097 316,367	6 699 789,254
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	63 314	62 817
En fin de l'exercice	76 232	63 314
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>106,219</b></u>	<u><b>105,818</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>5,21%</b></u>	<u><b>5,70%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.



### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 4.812.987,781 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>4 251 840,000</b>	<b>4 410 294,464</b>	<b>54,47%</b>
<b><u>Obligations des sociétés</u></b>	-	<b>790 000,000</b>	<b>822 657,818</b>	<b>10,16%</b>
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	40 000,000	41 736,942	0,52%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT B (Taux fixe de 11,70%)	2 500	250 000,000	261 988,493	3,24%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	100 000,000	103 131,616	1,27%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	80 000,000	84 671,123	1,05%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	120 000,000	124 184,548	1,53%
Tunisie Leasing et Factoring 2021-1 (Taux fixe de 9,70%)	1 000	100 000,000	105 548,932	1,30%
Tunisie Leasing et Factoring 2021 SUB (Taux fixe de 9,80%)	1 000	100 000,000	101 396,164	1,25%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>3 461 840,000</b>	<b>3 587 636,646</b>	<b>44,31%</b>
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	653 828,317	8,07%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	304 638,462	3,76%
BTA 06-2025-6,5%	1 070	975 305,000	1 031 705,785	12,74%
BTA 05-2027-7,2%	1 000	891 700,000	955 179,082	11,80%
BTA 12-2027-7,3%	700	634 340,000	642 285,000	7,93%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>407 972,568</b>	<b>402 693,317</b>	<b>4,97%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	43	6 104,493	6 153,859	0,08%
TUNISO EMIRATES SICAV	3 703	401 868,075	396 539,458	4,90%
<b>TOTAL</b>		<b>4 659 812,568</b>	<b>4 812 987,781</b>	<b>59,44%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>59,32%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>intérêts courus</u> nets	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	4 408 551,066	132 178,874	5 208,350	4 545 938,290	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons du trésor assimilables (BTA)	634 340,000			634 340,000	
Titres OPCVM	9 003 270,435			9 003 270,435	
Obligations	200 000,000			200 000,000	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Obligations	(510 000,000)			(510 000,000)	
Emprunt National	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(8 956 348,933)			(8 956 348,933)	(19 280,045)
<b>Variation des plus ou moins value latentes sur titres</b>					
			17 746,699	17 746,699	
<b>Variations des intérêts courus</b>					
		(1 958,710)		(1 958,710)	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	4 659 812,568	130 220,164	22 955,049	4 812 987,781	(19 280,045)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 2.803.492,567 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>808 993,855</b>	<b>810 948,923</b>	<b>10,02%</b>
Pension livrée BTE au 19/01/2022 à 7,25% pour 30 jours	808 993,855	810 948,923	10,02%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>1 988 008,427</b>	<b>1 992 543,644</b>	<b>24,61%</b>
QNB pour 40 jours (au 25/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	498 075,966	6,15%
BIAT pour 40 jours (au 26/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	497 996,200	6,15%
BNA pour 40 jours (au 26/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	497 996,200	6,15%
BTE pour 30 jours (au 20/01/2022) au taux de 7,25%	497 597,846	498 475,278	6,16%
<b>TOTAL</b>	<b>2 797 002,282</b>	<b>2 803 492,567</b>	<b>34,62%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>34,55%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2021 un solde nul , contre un solde de D : 5.106,165 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	-	5 106,165
<b>Total</b>	<hr/>	<hr/> <b>- 5 106,165</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 8.219,323 contre D : 6.070,827 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 910,698	4 046,366
Rémunération du dépositaire	2 455,694	2 024,461
<b>Total</b>	<hr/> <b>8 219,323</b>	<hr/> <b>6 070,827</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 8.588,167 contre D : 8.222,455 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 116,912	6 760,287
Redevance du CMF	687,772	566,719
Etat, retenue à la source	483,483	595,449
Autres	300,000	300,000
<b>Total</b>	<hr/> <b>8 588,167</b>	<hr/> <b>8 222,455</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2020

Montant	6 375 993,403
Nombre de parts émises	63 314
Nombre de copropriétaires	44

### Souscriptions réalisées

Montant	6 701 649,792
Nombre de parts émises	66 548
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

### Rachats effectués

Montant	(5 400 755,520)
Nombre de parts rachetées	(53 630)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 746,699
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 280,045)
Régularisation des sommes non distribuables	7 656,262

### Capital au 31-12-2021

Montant	7 683 010,591
Nombre de parts	76 232
Nombre de copropriétaires	44

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 342.919,063 contre D : 213.322,349 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations - intérêts	65 613,363	91 077,407
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts ( BTA et Emprunt National )	200 575,542	94 518,145
<b><u>Dividendes</u></b> -des titres OPCVM	76 730,158	27 726,797
<b>TOTAL</b>	<b>342 919,063</b>	<b>213 322,349</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 118.139,064 contre D : 138.828,410, au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
Intérêts des comptes à terme	12 576,526	56 863,562
Intérêts des dépôts à vue	180,031	126,889
Intérêts des certificats de dépôt	105 382,507	81 837,959
<b>TOTAL</b>	<b>118 139,064</b>	<b>138 828,410</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2021 à D : 58.932,032 contre D : 47.655,005 à la même période de l'exercice 2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 70.027,584 contre D : 57.003,042 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	59 292,554	48 859,749
Rémunération du dépositaire	9 882,099	8 143,293
<b>Total</b>	<b><u>70 027,584</u></b>	<b><u>57 003,042</u></b>

**Note 14 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 15.951,265 contre D : 13.937,799 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
Redevance CMF	8 304,275	6 843,103
Honoraires commissaire aux comptes	7 111,765	6 764,016
Services bancaires	30,132	19,280
Publications	300,000	300,000
Autres	205,093	11,400
<b>Total</b>	<b><u>15 951,265</u></b>	<b><u>13 937,799</u></b>

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	6,821	6,315	7,581	7,302	6,903
Charges de gestion des placements	(0,919)	(0,900)	(0,952)	(1,034)	(1,063)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>5,903</u>	<u>5,414</u>	<u>6,629</u>	<u>6,267</u>	<u>5,840</u>
Autres charges	(0,209)	(0,220)	(0,223)	(0,225)	(0,248)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>5,693</u>	<u>5,194</u>	<u>6,406</u>	<u>6,042</u>	<u>5,592</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,259)	(0,080)	(0,529)	(1,014)	(0,843)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>5,435</u>	<u>5,114</u>	<u>5,877</u>	<u>5,028</u>	<u>4,748</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,233	0,437	(0,027)	(0,033)	(0,345)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,253)	0,546	0,199	0,134	0,163
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<u>(0,020)</u>	<u>0,983</u>	<u>0,172</u>	<u>0,100</u>	<u>(0,182)</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>5,673</u>	<u>6,177</u>	<u>6,578</u>	<u>6,143</u>	<u>5,410</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>(0,020)</u>	<u>0,983</u>	<u>0,172</u>	<u>0,100</u>	<u>(0,182)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,100	(0,071)	(0,028)	(0,010)	0,028
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>0,080</u>	<u>0,912</u>	<u>0,143</u>	<u>0,090</u>	<u>(0,154)</u>
Distribution de dividende	5,114	5,877	5,028	4,749	4,098
Valeur liquidative	106,219	105,818	105,669	104,677	104,307

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,87%	0,85%	0,91%	0,99%	1,02%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,21%	0,21%	0,22%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,13%	4,84%	5,59%	4,81%	4,56%

### **15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP Héliion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .